

RÉFÉRENT

ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES (APS) EN ÉTABLISSEMENT OU SERVICE MÉDICO-SOCIAL



Promouvoir, concevoir et évaluer un projet d'Activités Physiques et Sportives en Etablissement ou Service Médico-Social



POUR QUI ?

- ▶ professionnels titulaires d'un diplôme d'Etat du secteur médico-social (AES, ME, ES)
- ▶ personnes salariées dans une structure médico-sociale accueillant un public en situation de handicap

Bouger
avec le
Sport Adapté





RÉFÉRENT ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES (APS) EN ESMS

La loi du 02 mars 2022 « visant à démocratiser le sport » a notamment comme effet d'imposer à tous les Etablissements ou Services Médico-Sociaux (ESMS) de désigner un référent dont la fonction a été précisée par le décret n°2023-621 du 17 juillet 2023.

Cette loi a pour objectif de développer la pratique sportive pour le plus grand nombre et de prendre en compte les activités physiques et sportives comme un outil majeur de l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans leur inclusion et leur santé.

Le Référent APS est une formation complémentaire permettant aux professionnels des ESMS :

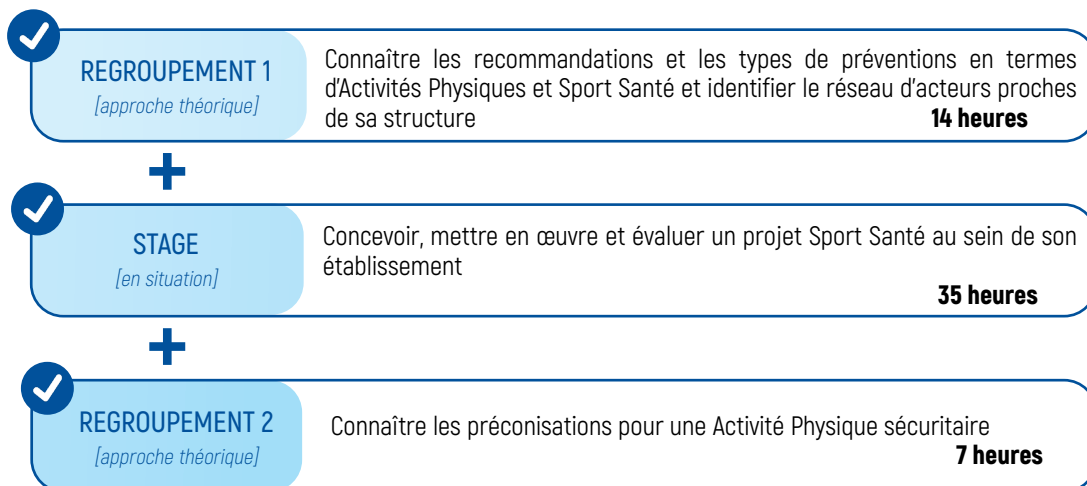
- d'acquérir des compétences nécessaires pour répondre à ces nouvelles missions spécifiques ;
- de s'appuyer sur les programmes proposés par la Fédération Française du Sport Adapté pour les personnes en situation de handicap mental et/ou psychique.

PUBLIC

Cette formation est accessible aux personnes :

- ▶ **titulaires d'un diplôme d'état du secteur médico-social** (Accompagnant Educatif et Social, Moniteur-Educateur, Educateur Spécialisé, etc.) ;
- ▶ **salariées dans un ESMS** accueillant un public présentant des troubles du neurodéveloppement et/ou des troubles psychiques.

ORGANISATION





OBJECTIFS

- ▶ Exercer la fonction de Référent APS en ESMS ;
- ▶ Informer les personnes accompagnées dans l'ESMS de l'offre d'APS et d'adapter l'information délivrée ;
- ▶ Mettre en œuvre et interpréter une évaluation « Sport Santé » pertinente et adaptée ;
- ▶ Identifier le réseau « Sport Santé » afin de mobiliser les ressources nécessaires à la réussite du projet ;
- ▶ Concevoir, conduire et évaluer un projet « Sport Santé » assurant la sécurité des personnes en situation de handicap lors de leur pratique.



PRÉ-REQUIS

- > Être titulaire d'un diplôme d'état du secteur médico-social et être salarié d'un ESMS accueillant un public en situation de handicap ;
- > Être désigné comme Référent APS dans votre ESMS ;
- > Avoir un lieu de stage (*structure employeur*) ;
- > Être titulaire d'une licence FFSA (*dès le début de la formation*).



DURÉE

- > 1 x 2 jours (14 h) et 1 x 1 jour (7 h)
- > stage en situation (35 h)



COÛT PÉDAGOGIQUE

- > 450 € [FINANCEMENT EMPLOYEUR]



FRAIS ANNEXES

- > Une prestation de restauration et/ou d'hébergement peut être proposé pour faciliter l'organisation de votre formation.

CONTENUS

- ▶ Définition des notions clefs (activité physique, sédentarité, inactivité, APAS, Sport Santé, etc.) ;
- ▶ Analyse de l'intérêt d'une pratique d'APS, des recommandations et des aspects réglementaires et législatifs ;
- ▶ Analyse du rôle du Référent APS en ESMS et de l'accompagnement du bénéficiaire dans sa pratique ;
- ▶ Définition d'un projet Sport Santé et identification de l'offre de pratique sur son territoire et du réseau Sport Santé (acteurs, structures, institutions, partenaires, etc.) ;
- ▶ Evaluation d'un projet et des APS.

MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES, ÉVALUATION

- ▶ Approches théorique, didactique et de réflexion grâce à divers outils et supports pédagogiques (supports de présentation, vidéos, jeux de formation, etc.) ;
- ▶ Approches expérientielle et d'application articulées autour de la rencontre d'un public en situation de handicap, et de l'analyse d'expériences ;
- ▶ Stage en situation et rédaction d'un projet à présenter lors d'une certification ;
- ▶ Attestation de présence et de fin de formation.

PROGRAMME PREVISIONNEL

	JOUR 1	JOUR 2		JOUR 3
MATIN	Définition des différentes notions	Questionnement et évaluation des APS dans son établissement	STAGE	Evaluation d'un projet
APRÈS-MIDI	Définition des APS et identification du réseau Sport Santé	Méthodologie de projet		Mise en situation pédagogique Analyse Bilan



MODALITÉS D'INSCRIPTION



PRÉ-INSCRIPTIONS

> au plus tard 3 semaines avant le début de la formation]

PRÉ-REQUIS

Evaluer et construire un projet « Sport Santé » en tant que référent APS au sein d'un ESMS accueillant des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique

POSITIONNEMENT

Après votre pré-inscription, vous serez contacté pour programmer un entretien de positionnement afin d'évaluer si la formation répond à vos attentes et à vos besoins.

► <https://forms.office.com/e/XBSSgNSrUB>

FINANCEMENT

Cette formation n'est pas inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) et ne permet pas de mobiliser les fonds du Compte Personnel de Formation (CPF).

Néanmoins, en tant que salarié.e, vous pouvez bénéficier de financements professionnels :

- ▶ dans le cadre du plan de formation continu de votre employeur ;
- ▶ en effectuant une demande de prise en charge auprès de votre OPérateur de COmpétences (OPCO), comme par exemple l'AFDAS pour la branche du Sport.



ACCESSIBILITÉ ET HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez participer à une formation ?

Merci de bien vouloir contacter notre référente Accessibilité et Handicap :

Delphine VARLET - 06 60 90 53 95 - formation@sportadapte-aura.fr



Quelques chiffres (DEPUIS 2024)

11

stagiaires

0

abandons

Niveau de satisfaction

4,5 / 5



ORFSA

Organisme Régional de Formation

du Sport Adapté



Delphine VARLET

Coordinatrice de l'ORFSA

✉ formation@sportadapte-aura.fr ☎ **06 60 90 53 95**



📍 **Maison Régionale des Sports**
68, avenue Tony Garnier - CS 21001
69304 LYON Cedex 07

sportadapte-aura.fr

formation.sportadapte-aura.fr



Soutenu
par



**MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DU SPORT**



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes